CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71000** **VALABLE JUSQU'AU** **30/06/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/12/2004

Raison sociale : VENEL PEINTURE ET DECORATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/05/2005

Capital : 7 000

PARC D'ENTREPRISES BRUNEHAUT
62470 CALONNE-RICOUART

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BETHUNE

Siret : 479 981 268 00010

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 47977K

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 545764/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 545764/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 21 53 36 66 **Fax :**

Portable : 0663331119

Responsabilité légale :
BOLLIER KARINE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : sarlvenel@wanadoo.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 416 716 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	5	26/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 16:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.